

résolutions par les quatre autres provinces, il ne faut pas oublier, comme question de fait, qu'il n'y a pas eu d'appel au peuple sur ce point, et les Conseils législatifs, dans certains cas, ne les ont pas approuvées.

L'honorable premier ministre semble avoir entouré cette conférence d'une sollicitude toute spéciale. Il n'a épargné aucun soin pour arriver au résultat le plus utile à son gouvernement. Mais l'honorable premier ministre admettra avec nous qu'il n'est pas arrivé au but qu'il voulait atteindre. " Qui trop embrasse, mal étreint ", dit un vieux proverbe, et ce qui s'est passé dans cette conférence nous en prouve une fois de plus la vérité. Il aurait dû s'arrêter à la question des finances, comme nous le lui conseillions l'année dernière, et pour cela il n'avait pas besoin d'une conférence des provinces. Mais l'honorable premier ministre a voulu aller plus loin, en demandant des amendements à la constitution. Il nous a avoué que si nous avions quelques suggestions à faire, il pouvait les accepter si elles lui paraissaient convenables.

J'espère pouvoir le convaincre qu'il y a de bonnes propositions à faire à l'encontre de celles qu'il nous soumet, que si ces résolutions sont adoptées, elles porteront une atteinte bien grave à l'acte de la confédération, et en particulier au principe du gouvernement responsable : c'est du reste ce que l'honorable premier ministre s'est chargé lui-même de nous démontrer en parlant de la question du désaveu.

Il y a plusieurs rapprochements à faire entre cette conférence et celle de 1864, séparées comme elles le sont par vingt-trois ans de distance. Tout d'abord je remarque une grande différence dans le personnel des délégués. Ceux de 1887 étaient les représentants de leurs *partis*, excepté M. Norquay, mais on sait quel sort politique l'attendait à son retour dans sa province. Ce n'est donc pas l'œuvre des deux partis. Ce que nous voyons dans ces résolutions n'est rien autre chose que l'idée d'un seul parti politique.